

Communiqué de presse

22 septembre 2023

Anne Legile quitte la direction du Parc national des Cévennes

Le conseil d'administration du Parc national s'est réuni le 21 septembre dernier à Florac, en présence de Philippe Castanet, préfet de Lozère. Anne Legile, directrice de l'établissement public du Parc national était présente pour la dernière fois. Elle quittera ses fonctions à la fin de l'année 2023.

Le conseil d'administration a délibéré sur les points suivants :

Délibération concernant la création du jury pour le recrutement du/de la futur.e directeur.ice du Parc

A sa demande, Anne Legile, directrice de l'établissement public du Parc quittera ses fonctions le 31 décembre 2023 après avoir occupé le poste de directrice durant 8 ans.

Le/la directeur.ice du Parc est nommé par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature sur la base d'une liste de trois noms sélectionnés par un comité de sélection présidé par le président du CA et soumise préalablement pour avis à cette instance.

Le comité de sélection est composé de 6 membres :

- le président du CA de l'établissement public,
- deux administrateurs de l'établissement public désignés par le CA,
- le préfet de Lozère ou son représentant,
- un directeur d'établissement public de Parc national en exercice,
- un représentant de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD).

Les deux administrateurs désignés par le CA pour faire partie du jury de recrutement sont :

- titulaires : Alexandre Vigne, 1^{er} vice-président et Flore Théron, 2^{ème} vice-présidente
- suppléants : Jeanine Bourrely, représentante de la propriété forestière privée (Gard) et Daniel Barbeirio,

Contact presse : Natacha Maltaverne

Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49

natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

représentant de la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

« Je tiens à remercier Anne pour la grande qualité du travail effectué au sein du Parc et pour sa bienveillance et son accompagnement remarquable tout au long de ma mandature, en tant qu'administrateur et maintenant en tant que président », a déclaré Stephan Maurin, président du CA .

« Je voulais vous dire tout le plaisir que j'ai eu à partager ces moments avec vous et tout le plaisir que j'ai eu à diriger cet établissement. J'ai essayé de faire de mon mieux pour que le Parc soit au service de ce territoire exceptionnel. Et je vous remercie pour votre engagement », a déclaré Anne Legile en clôture de la réunion du CA.

Application des arrêtés préfectoraux de la Lozère et du Gard concernant l'écobuage en cœur de Parc

Le soutien au pastoralisme sédentaire et transhumant est une priorité de la charte du Parc national des Cévennes adoptée en 2013. Celle-ci reconnaît en effet l'écobuage comme une pratique utile pour l'entretien des milieux ouverts en complément du pâturage.

Le conseil d'administration a la possibilité de réglementer cette pratique. Dans les faits, ce sont les règles fixées par les arrêtés préfectoraux qui s'appliquent même si cela n'avait pas été officiellement validé par une décision du CA. Cette délibération vise donc à clarifier et régulariser la situation, en précisant que l'écobuage est autorisé en cœur de Parc dans les conditions prévues par les arrêtés préfectoraux de la Lozère et du Gard.

A noter, qu'un travail est en cours avec la préfecture de Lozère et les services de l'État pour améliorer la mise en œuvre de l'arrêté et le contrôle de l'application de ses dispositions. Par ailleurs, conformément à ce qui est prévu par la charte du Parc, cette réglementation sur l'utilisation du feu pourra, si nécessaire, être amenée à évoluer.

Ce conseil a aussi été l'occasion de faire un **bilan de la saison estivale** :

104 animations ont été proposées entre juillet et août sur l'ensemble du territoire. Les animations se sont déroulées sur 6 semaines et ont rassemblé 1602 participants dont 36 % d'habitants du territoire.

Parmi les nouveautés de l'été : des animations au plus près des villages afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, des horaires plus adaptés en cas de fortes chaleurs et des animations à la maison du Tourisme et du Parc de Génolhac.

Plusieurs temps forts ont été proposés : 4 soirées lunaires chez des bénéficiaires de la marque *Esprit Parc national*, 3 soirées de cinéma en plein air avec Cinécyclo, un cinéma itinérant à vélo et une conférence d'Eric Lagadec, astrophysicien, sur le causse Méjean qui a rassemblé plus de 100 personnes.

Par ailleurs, cet été encore, 7 agents de terrain saisonniers ont été déployés sur les sites les plus fréquentés du territoire. Ce sont ainsi 5354 visiteurs qui ont été sensibilisés à la biodiversité et à la présence de troupeaux sur les estives. Une action saluée par tous !

Contact presse : Natacha Maltaverne

Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49

natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières